

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 février 2020 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 3 799 504 et 5 914 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 124 montée Lebeau, que la superficie des bâtiments accessoires soit de 102,21 mètres carrés alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 80,47 mètres carrés maximum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 15 janvier 2020.

La greffière, Julie Lamarche, OMA